**L’association AURORE** recherche pour **Les Ateliers de La Garenne** (ESAT / CAVA)

85-91 rue Veuve Lacroix 92000 Nanterre :  
  
**MONITRICE / MONITEUR D’ATELIER (H/F)**  
CDI - 1 ETP - CCN 66

Créée en 1871, l'association Aurore accueille et accompagne vers l’autonomie chaque année plus de 30 000 personnes en situation de précarité ou d’exclusion, via l’hébergement, les soins et l’insertion professionnelle. Reconnue d’utilité publique depuis 1875, Aurore s’appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prises en charge, qui s’adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion.

Les Ateliers de la Garenne travaillent avec et auprès de jeunes en difficultés et/ou en situation de handicap. Ils conjuguent l’accompagnement social et l’insertion par le travail (activités de production, prestations).

Conformément aux valeurs de l’association, vos actions s’inscriront dans le respect du droit des personnes accueillies.

**Missions :**

➢ Assurer l’encadrement et l’accompagnement d’un groupe constitué de travailleurs en situation de handicap et de jeunes en insertion socio-professionnelle ;

➢ Aider dans la réalisation du travail confié, être en capacité de montrer, former, accomplir les tâches avec les travailleurs ;

➢ Participer à l’accompagnement des personnes accueillies en cas de prestations extérieures en entreprise ;

➢ Participer aux réunions d’équipe ;

➢ Participer à l’élaboration et au suivi des parcours professionnels des personnes accueillies, vous assurerez un accompagnement individualisé des travailleurs placés sous votre responsabilité, ceci en lien avec le Service d’Accompagnement Social ;

**Profil recherché :**

➢ Sensibilisé aux personnes en situation de handicap ;  
➢ CQFMA ou CBMA apprécié sinon justifier d’un diplôme professionnel avec des années d’expérience ;  
➢ Discrétion, aptitude au travail en équipe ;  
➢ Pratique des outils de base bureautique ;  
➢ Souci de la qualité, rigueur, organisation ;  
➢ Capacité d’investissement et dynamisme.

**Conditions :** Titulaire d'un Permis B exigé. CACES apprécié.

Rémunération conventionnelle CC du 15 mars 1966

**25 jours de congés payés + 3 semaines de congés trimestriels. Horaires de journée du lundi au vendredi.**

**Prise de poste : Dès que possible.**

**Candidature (CV + lettre de motivation) à adresser à :**

[i.guillou-lescouet@aurore.asso.fr](mailto:i.guillou-lescouet@aurore.asso.fr)